

Commune d'ARVIÈRE-EN-VALROMEY

Département de L'AIN – Arrondissement de BELLEY

SÉANCE DU vendredi 9 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril, le Conseil Municipal d'Arvière-en-Valromey, légalement convoqué le mercredi 17 mars 2021 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annie MEURIAU, Maire.

PRÉSENTS : MEURIAU Annie, SERPOL Robert, MARTINOD Pascale, BERTHIER Gérard, BALLAND Maurice, JACQUET Nicolas, MATHELIN Jean-Marc, GUILLET David, CHATELAIN Thomas, PILLARD Marion, OUGIER Bernard, LYVET Cédric, DECRENISSE Annick, CHABERT Anne-Sophie, FIORITTO Aurélia, ZELINDRE Philippe, BERTHIER Cyril

REPRÉSENTÉS : HOLFERT Léo par SERPOL Robert, ALLIGROS Bernard par ZELINDRE Philippe

Secrétaire de séance : Madame Pascale MARTINOD

1. Adoption du Huis Clos

L'article L.2121-18 du Code Général des collectivités Territoriales dispose :

" Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos."

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à main levée, le Conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

2. Approbation du procès-verbal du 12 mars 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Information sur les décisions du Maire

Madame le Maire informe l'assemblée de ses décisions prises depuis le dernier conseil du 22 janvier 2021 :

URBANISME

- 1 Certificat d'Urbanisme Informatif
- 1 Certificat d'Urbanisme Opérationnel
- 2 Déclarations Préalable Lotissements favorables
- 1 Permis de construire favorable (Mr HIVER à Chavornay)
- 1 Permis d'aménager favorable (Mme PICHARD à Chavornay)

DEVIS SIGNÉS

BEJEANNIN Emilien (Lavoir Brénaz) : ----- 8 923.67 € TTC
BEJEANNIN Emilien (Four Brénaz) : ----- 5 182.01 € TTC
TROCCON Jérôme (Four Méraléaz) : ----- 7 814.11 € TTC

TROCCON Jérôme (Lavoir Méraléaz) -----	7 698.48 € TTC
MALLEVAL Jérémy (Église de Virieu)-----	2 207.44 € TTC
LEITGEN Laurent (Tour d'Assin)-----	4 562.40 €TTC
MENUISERIE MORONNOZ (Église Virieu et Four d'Assin) -----	3 202.67 €TTC
MENUISERIE MORONNOZ (Mairie Virieu)-----	342.00 €TTC
VALLIN Bernard (Ecole Virieu)-----	888.00 €TTC

4. Compte rendu du Conseil Communautaire

Madame le Maire fait part à l'assemblée des délibérations prises au cours du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bugey-Sud du 25 mars 2021

5. Compte rendu du Conseil Syndical du SIVOM du Valromey

Madame le Maire informe les conseillers sur les décisions prises lors du Comité syndical du 31 mars 2021.

6. Opposition au transfert de compétence urbanisme à la CCBS

Madame le Maire expose que la loi (ALUR) de 2014, prévoit que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale à compter du 27 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. La minorité de blocage des communes membres de la communauté de communes ayant été activée en mars 2017, la compétence n'a pas été transférée à ce jour.

Dans ce cas de figure, la loi prévoyait que la communauté de communes devienne compétente de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 01/01/2021, sauf si les communes s'y opposent dans les mêmes conditions que précédemment.

Puis, Madame le Maire informe indique que la loi du 14 novembre 2020 a reporté la date de transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité au 1^{er} juillet 2021, avec la possibilité pour les communes de s'opposer à ce transfert entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Considérant la nécessité pour l'intercommunalité et ses communes membres de travailler, en préalable à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal, sur la construction d'un projet de territoire co-construit,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale à la communauté de communes Bugey Sud.

7. Compte rendu des Commissions Finances et Voirie – Eau/assainissement – services techniques et prévisions de travaux

Madame le Maire présente au conseil les différents thèmes abordés lors des commissions finances et voirie :

- Devis et projets pour la voirie communale et intercommunale,
- Devis et projets pour l'eau, l'assainissement et l'eau pluviale,
- Extinction nocturne de l'éclairage,
- Projet d'achat de matériels,
- Point sur le projet de la CCBS "signalisation d'information locale", ayant pour but la signalétique des points d'intérêts situés dans la commune.

8. Approbation du compte administratif 2020

Madame le Maire sort de la salle au moment du vote.

Le conseil municipal d'Arvière-en-Valromey, réuni sous la présidence de Madame Pascale MARTINOD, 2^e adjoint, valide à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame Annie MEURIAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

BUDGET GENERAL	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13 706.86		1 166 081.17		1 179 788.03
Opérations exercice	80 208.65	143 109.61	839 890.40	829 182.40	920 099.05	972 292.01
Total	80 208.65	156 816.47	839 890.40	1 995 263.57	920 099.05	2 152 080.04
Résultat de clôture		76 607.82	10 708.00	1 155 373.17		1 231 980.99
Restes à réaliser	144 747.88	3 905.00			144 747.88	3 905.00
Total cumulé	144 747.88	80 512.82	10 708.00	1 155 373.17	144 747.88	1 235 885.99
Résultat définitif	64 235.06		10 708.00	1 155 373.17		1 091 138.11

BUDGET FORET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	15 512.68			259 221.93	15 512.68	259 221.93
Opérations exercice	34 775.79	38 706.72	114 054.24	55 237.36	148 830.03	93 944.08
Total	50 288.47	38 706.72	114 054.24	314 459.29	164 342.71	353 166.01
Résultat de clôture	11 581.75			200 405.05		188 823.30
Restes à réaliser		15 463.00				15 463.00
Total cumulé	11 581.75	15 463.00		200 405.05		204 286.30
Résultat définitif		3 881.25		200 405.05		204 286.30

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		155 116.23		22 012.70		177 128.93
Opérations exercice	71 818.51	54 643.66	106 561.38	105 829.46	178 379.89	160 473.12
Total	71 818.51	209 759.89	106 561.38	127 842.16	178 379.89	337 602.05
Résultat de clôture		137 941.38		21 280.78		159 222.16
Restes à réaliser	153 060.00				153 060.00	
Total cumulé	153 060.00	137 941.38		21 280.78	153 060.00	159 222.16
Résultat définitif	15 118.62			21 280.78		6 162.16

9. Approbation des comptes de gestion 2020

Présentés par Madame le Maire, les comptes de gestion 2020 de la commune, établis par le comptable public, sont approuvés à l'unanimité (budget principal et budgets annexes).

10. Affectation du résultat de l'année 2020

Le Conseil Municipal d'Arvière-en-Valromey, constatant les résultats 2020, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Budget Général	Budget Forêt	Budget Eau & Asst
Résultat de fonctionnement			
Résultat de l'exercice	-10 708.00	-58 816.88	-731.92
Résultat antérieur reporté	1 166 081.17	259 221.93	22 012.70
Résultat à affecter	1 155 373.17	200 405.05	21 280.78
Solde d'exécution d'investissement	76 607.82	-11 581.75	137 941.38
Solde des RAR investissement	-140 842.88	15 463.00	-153 060.00
Besoin de financement	-64 235.06	0.00	-15 118.62
Affectation			
Affectation au 1068	64 235.06	200 405.05	15 118.62
Report en fonctionnement	1 091 138.11	0.00	6 162.16
Déficit reporté en fonctionnement	-	-	-
Report en investissement	76 607.82	-11 581.75	137 941.38

11. Vote des taux de contributions directes

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les taux des taxes locales. A l'unanimité, le conseil municipal fixe les taux suivants :

Taxe sur le Foncier Bâti	26.41 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	30.41

22h : Départ de Marion PILLARD

12. Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2021, à savoir le budget principal, le budget Forêt et le budget Eau-Assainissement, lesquels s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

	Budget Principal	Budget Forêt	Budget Eau Assainissement	TOTAL
Fonctionnement				
Équilibre dépenses/recettes	1 981 762.11	282 105.25	293 940.00	2 557 807.36
Investissement				
Équilibre dépenses/recettes	794 803.00	26 581.75	286 662.00	1 108 046.75
TOTAL	2 776 565.11	308 687.00	580 602.00	3 665 854.11

12. ONF - Programme de travaux 2021

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme des travaux présentés par l'Office National des Forêts pour la gestion durable de la forêt communale. Le programme suivant est accepté à l'unanimité :

Travaux sylvicoles :

- | | |
|---|----------------|
| 1. Brénaz - Parcelles Q et R : Entretien périmètre..... | 2 427.26 € HT |
| 2. Chavornay – Parcelles 4, 5, 10 et 11 : entretien du parcellaire | 1 300.32 € HT |
| 3. Lochieu - Parcelles 11, 2 et 7 : entretien du parcellaire,
Parcelles 10 et 7 : entretien du périmètre..... | 2 977.93 € HT |
| 4. Virieu-le-Petit - Parcelles 18, 30, 32, 44 et 5 : Entretien du parcellaire,
Parcelles 18, 26, 29, 31 et 32 : Entretien périmètre,
Parcelles 28, 7 et 9 : Dégagement manuel,
Parcelle 46 : Intervention en futaie irrégulière | 15 866.85 € HT |

Soit un coût total de **22 572.36 € HT**

Elle précise également que les interventions en futaie irrégulière de ces travaux sylvicoles (*parcelle 46 de Virieu-le-Petit*) peuvent être financés de la manière suivante :

- o Région AURA (taux de 50 %) 3 147.00 €
- o Fonds local (*construire une ressource forestière pour l'avenir*) (taux de 10 %) ... 629.00 €

13. Questions diverses : Néant

La séance est levée à 23h

Fait à Arvière-en-Valromey, le 22 avril 2021

Le Maire,




Annie MEURIAU